

*English*

Thank you Senator Christmas for your question. Following our answer, we provided a few useful website links. Table 8 in the 2021 StatCan methodological report related to the 2016-2041 Indigenous populations projections illustrates well the calculations to build the three assumptions related to the future number of S-3 registrations during the projection period.

First, there is no data source that can measure completely the population entitled to registration. In his 2017 report, Stewart Clatworthy provided estimates of the population entitled to registration using three data sources: the Indian Register (as of July 2016), the 2011 National Household Survey (NHS) and the 2016 Census of Population (this latter part was added subsequently when the 2016 Census data became available). Clatworthy did an adjustment to the 2011 NHS and to the 2016 Census data to include estimates for the incompletely enumerated Indian reserves and the net under-coverage.

In all three assumptions (low, medium and high) in the StatCan 2016-to-2041 Indigenous populations projections, the estimate of 28,970 individuals entitled to registration under phase 1 of S-3 comes from the sum of estimates for the cousins issue, the siblings issue and the omitted minor children issue from Indian Register data as of July 2016 that were estimated by Stewart Clatworthy in three separate documents (Clatworthy 2016-1; 2016-2; 2016-3).

The estimates of 86,917 and 747,045 individuals entitled to registration for the two phases of S-3 combined were calculated by Clatworthy (2017), with the first estimate coming from Indian Register data as of July 2016 (Table 5, Scenario 4 in the 2017 Clatworthy report) and the second estimate from adjusted 2016 Census data (Table 8, Scenario 1 in the 2017 Clatworthy report).

The estimate of 747,045 represents the non-registered population who self-reported First Nations (North American Indian) ancestry (single or multiple responses) calculated from the adjusted 2016 Census and is considered as a “theoretical maximum” of the population entitled to registration. On the other hand, the Indian Register likely under-estimate the entitled population following the removal of the 1951 cut-off.

In the StatCan 2016-to-2041 Indigenous populations projections, for the three assumptions, the estimates for the second phase of S-3 were calculated by subtracting the S-3 phase 1 estimate from the total estimate combining both phases.

In the StatCan 2016-to-2041 Indigenous populations projections, we projected the population who reported having a Registered Indian status. Therefore, assumptions must be made about the proportion of the population entitled to registration who will effectively become registered. Table 8 in the 2021 StatCan methodological report shows that we used three registration rates: the 40% and 90% estimated in the PBO report (2017) and the 57% that we calculated based on 2016 data provided by Stewart Clatworthy related to the first phase of S-3.

In order to compare more apples with apples, the PBO estimate of 270,000 registrations under phase 2 of S-3 should be compared with the StatCan estimate of 287,230 registrations under phase 2 of S-3 under the high assumption shown in Table 8 in the 2021 StatCan methodological report. The difference from the two estimates stems from StatCan using the adjusted 2016 Census data and including the on-reserve non-registered population with a self-reported First Nations ancestry. The PBO used the unadjusted 2016 Census data (the adjusted one was not yet available at the time of their study) and

used the off-reserve estimate for the non-registered population with a self-reported First Nations ancestry.

For the specific purpose of the 2016 to 2041 Indigenous populations projections in Canada, StatCan added two more assumptions that were the same for each of the three assumptions: 1) we excluded the estimated proportion of registered individuals residing outside of Canada (2%) and 2) we made the hypothesis that 80% of the total future registrations under phase 2 of S-3 would occur during the projection period ending in 2041, based on the timeline observed for C-31 registrations. For the future registrations under phase 1 of S-3, StatCan assumed that all of them (100%) would occur during the projection period.

Given the considerable uncertainty surrounding future registrations resulting from S-3, especially for phase 2, three assumptions were developed by StatCan for the 2016-to-2041 Indigenous populations projections in Canada. From 2018 to 2041, the number of registrations under S-3 for phases 1 and 2 combined is assumed to be 34,000 for the low assumption, 66,000 for the medium assumption and 251,000 for the high assumption.

Useful website links:

1) [Statistics Canada, 2021](#)

[Projections of the Indigenous populations and households in Canada, 2016 to 2041: Overview of data sources, methods, assumptions and scenarios \(statcan.gc.ca\)](#)

In particular, see sub-section “Registration on the Indian Register and registration category amendment over an individual’s lifetime” in the “Assumptions” section. For an illustration of the calculation used to arrive at the three target numbers, please refer to Table 8 in the 2021 StatCan report.

2) [Stewart Clatworthy, 2017](#)

[An Assessment of the Population Impacts of Select Hypothetical Amendments to Section 6 of the Indian Act \(sac-isc.gc.ca\)](#)

In particular, please refer to Table 5 (in the portion “Baseline Changes in Entitlement”) and Table 8 (“2016 Incremental Population Estimate”) in the 2017 Clatworthy report.

*Français*

Monsieur le sénateur Christmas, je vous remercie pour votre question. À la suite de notre réponse, nous avons fourni quelques liens utiles vers le site Web. Le tableau 8 du rapport méthodologique de 2021 de Statistique Canada concernant les projections des populations autochtones pour la période de 2016 à 2041 illustre bien les calculs utilisés pour construire les trois hypothèses liées au nombre futur d'inscriptions S-3 au cours de la période de projection.

Premièrement, il n'existe aucune source de données qui peut mesurer l'ensemble de la population admissible à l'inscription. Dans son rapport de 2017, Stewart Clatworthy avait fourni des estimations de la population admissible à l'inscription en utilisant trois sources de données : le Registre des Indiens (en date de juillet 2016), l'Enquête nationale auprès des ménages (ENM) de 2011 et le Recensement de la population de 2016 (cette dernière partie a été ajoutée par la suite lorsque les données du Recensement de 2016 sont devenues disponibles). M. Clatworthy a effectué un ajustement aux données de l'ENM de 2011 et aux données du Recensement de 2016 afin d'inclure des estimations pour les réserves indiennes partiellement dénombrées et le sous-dénombrement net.

Selon les trois hypothèses de Statistique Canada (faible, moyenne et forte) de projections concernant les populations autochtones de 2016 à 2041, l'estimation de 28 970 personnes admissibles à l'inscription dans le cadre de la phase 1 de la Loi S-3 provient de la somme des estimations relatives à la question sur les cousins, la question sur les frères et sœurs et au problème de l'omission des enfants mineurs dans les données du registre des Indiens en juillet 2016, qui ont été estimées par Stewart Clatworthy dans trois documents distincts (Clatworthy, 2016-1; 2016-2; 2016-3).

Les estimations de 86 917 et 747 045 personnes admissibles à l'inscription pour les deux phases de la Loi S-3 combinées ont été calculées par Clatworthy (2017), la première estimation provenant des données du Registre des Indiens en date de juillet 2016 (tableau 5, scénario 4 dans le rapport Clatworthy de 2017) et la deuxième estimation des données ajustées du Recensement de 2016 (tableau 8, scénario 1 dans le rapport Clatworthy de 2017).

L'estimation de 747 045 représente la population non inscrite ayant déclaré être d'ascendance des Premières Nations (Indiens de l'Amérique du Nord) (réponses uniques ou multiples) calculée à partir des données ajustées du Recensement de 2016 et est considérée comme un « maximum théorique » de la population admissible à l'inscription. Par contre, le Registre des Indiens sous-estime probablement la population admissible à la suite de l'élimination de la date limite de 1951.

Dans les projections des populations autochtones de Statistique Canada pour la période de 2016 à 2041, pour les trois hypothèses, les estimations pour la deuxième phase de la Loi S-3 ont été calculées en soustrayant l'estimation de la phase 1 de la Loi S-3 de l'estimation totale combinant les deux phases.

Dans les projections des populations autochtones de Statistique Canada pour la période de 2016 à 2041, nous avons fait une projection de la population qui a déclaré avoir le statut d'Indien inscrit. Par conséquent, des hypothèses doivent être formulées au sujet de la proportion de la population admissible à l'inscription qui deviendra vraiment inscrite. Le tableau 8 du rapport méthodologique de Statistique Canada de 2021 montre que nous avons utilisé trois taux d'inscription : les 40 % et 90 % estimés dans le rapport du directeur parlementaire du budget (DPB) (2017) et les 57 % que nous avons calculés et qui sont fondés sur les données de 2016 fournies par Stewart Clatworthy et avaient trait à la première phase de la Loi S-3.

Afin de comparer des choses plus comparables, l'estimation du DPB de 270 000 inscriptions dans le cadre de la phase 2 de la Loi S-3 devrait être comparée à l'estimation de Statistique Canada de 287 230 inscriptions dans le cadre de la phase 2 de la Loi S-3 selon l'hypothèse forte indiquée au tableau 8 dans le rapport méthodologique de Statistique Canada de 2021. La différence par rapport aux deux estimations découle du fait que Statistique Canada utilise les données ajustées du Recensement de 2016 et y inclut la population non inscrite dans les réserves ayant une ascendance autodéclarée des Premières Nations. Le DPB a utilisé les données non ajustées du Recensement de 2016 (la version ajustée n'était pas encore disponible au moment de l'étude) et a utilisé l'estimation hors réserve pour la population non inscrite ayant une ascendance autodéclarée des Premières Nations.

Aux fins spécifiques des projections des populations autochtones au Canada pour la période de 2016 à 2041, Statistique Canada a ajouté deux autres hypothèses qui étaient les mêmes pour chacune des trois hypothèses : 1) nous avons exclu la proportion estimée des personnes inscrites résidant à l'extérieur du Canada (2 %) et 2) nous avons élaboré l'hypothèse que 80 % du total des inscriptions futures dans le cadre de la phase 2 de la Loi S-3 auraient lieu pendant la période de projection se terminant en 2041, selon l'échéancier observé pour les inscriptions C-31. En ce qui concerne les inscriptions futures dans le cadre de la phase 1 de la Loi S-3, Statistique Canada a supposé que toutes ces inscriptions (100 %) auraient lieu pendant la période de projection.

Compte tenu de l'incertitude considérable entourant les inscriptions futures découlant de la Loi S-3, en particulier pour la phase 2, trois hypothèses ont été élaborées par Statistique Canada pour les projections des populations autochtones de 2016 à 2041 au Canada. De 2018 à 2041, on suppose que le nombre d'inscriptions au titre de la Loi S-3 pour les phases 1 et 2 combinées s'élève à 34 000 pour l'hypothèse faible, à 66 000 pour l'hypothèse moyenne et à 251 000 pour l'hypothèse forte.

Liens Internet utiles :

1) [Statistique Canada, 2021](#)

[Projections des populations et des ménages autochtones au Canada, 2016 à 2041 : aperçu des sources de données, méthodes, hypothèses et scénarios \(statcan.gc.ca\)](#)

Nous vous encourageons en particulier à consulter la sous-section « Inscription au registre des Indiens et modification de catégorie d'inscription au cours de la vie » dans la section « Hypothèses ». Pour une illustration du calcul utilisé pour obtenir les trois nombres-cibles, veuillez consulter le tableau 8 du rapport de Statistique Canada de 2021.

2) [Stewart Clatworthy, 2017](#)

[Évaluation des répercussions démographiques de certaines modifications hypothétiques de l'article 6 de la Loi sur les Indiens \(sac-isc.gc.ca\)](#)

En particulier, veuillez consulter le tableau 5 (dans la partie « Changements de base dans le droit à l'inscription ») et le tableau 8 (« Estimation de la population supplémentaire en 2016 ») dans le rapport Clatworthy de 2017.